

COLLEGE POINTE DES CHATEAUX

48 RUE GEORGES POMPIDOU

97 436 SAINT LEU

Téléphone : 02 62 34 22 96

Télécopie : 02 62 34 22 98

CONSULTATION 2016 POUR L'ACHAT D'EQUIPEMENT INFORMATIQUE

CAHIER DES CHARGES

Ce document comporte 5 pages.

La procédure utilisée est celle de la procédure adaptée prévue par l'article 28 du Code des Marchés Publics. Seule la langue française est acceptée.

Le présent marché revêt la forme d'un marché à bons de commande.

1- OBJET

Achat de matériels de restauration pour l'année 2016 comportant la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en ordre de marche si demandées, ainsi que l'enlèvement en quantité équivalente des matériels obsolètes et leur évacuation en décharge autorisée.

Le marché comporte 8 lots :

- Lot n°1 : NUC
- Lot n°2 : moniteurs
- Lot n°3 : visualiseurs
- Lot n°4 : ordinateur portable
- Lot n°5 : vidéoprojecteurs
- Lot n°6 : vidéoprojecteur à courte ou ultra courte focale
- Lot n°7 : tableau numérique mobile

Les candidats soumettent des propositions pour le(s) lot(s) qui les intéressent. Ils renseignent **toutes les lignes du bordereau des prix concernant un lot.**

2- DUREE

Le présent marché prendra effet à la date de sa notification pour une durée de six mois, non reconductible.

3- MODALITES DE TRANSMISSION ET DE RECEPTION DES OFFRES

Les candidats transmettent leur proposition selon le moyen à leur convenance à l'adresse suivante :

COLLEGE POINTE DES CHATEAUX

consultation pour la fourniture d'EQUIPEMENT INFORMATIQUE

48 rue Georges Pompidou

97 436 Saint Leu

Télécopie : 02 62 34 22 98

Mail : ce.9741048w@ac-reunion.fr

Date de limite de réception des offres : le 24 février 2016 à 11 heures, heure locale

4- RENSEIGNEMENTS A FOURNIR

Le candidat fournit **avec sa proposition** tous documents justifiant les capacités professionnelles, techniques et financières de son entreprise.

Il fournit une attestation sur l'honneur d'avoir souscrit, au 31 décembre 2015, les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale ou de s'être acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du code des marchés publics ; attestation de non-condamnation pour infraction au code du travail ; attestation sur l'honneur du candidat indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L125-1 et L125-3 du code du travail ; la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire ; attestation de régularité au regard des articles L323-1 et L323-8-2 ou L323-8-5 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Un formulaire de « déclaration du candidat » peut être téléchargé à l'adresse suivante : http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc5.rtf

5- MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

L'offre retenue sera la plus avantageuse économiquement, en fonction des critères énoncés ci-après : - le prix 55% : le prix de l'offre est noté sur la base de la formule suivante :

20 x offre de prix la plus basse/ prix de l'offre considérée

- la valeur technique 45% : la valeur technique sera jugée sur la base suivante :

10 points : conformité minimale à la demande,
si une seule caractéristique essentielle
est manquante, 0 point.

(documentation, certification aux normes en
vigueur) ; les fiches techniques du fabricant sont exigées.

5 points : pour un modèle offrant une ou
plusieurs caractéristiques supérieures
pour un prix proche du modèle conforme.

10 points : garantie et la qualité du SAV :

10 points pour 3 ans et plus

5 points pour 2 ans

0 point pour 1 an et fournisseurs n'ayant pas
respecté leur engagement précédemment.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à la négociation avec les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes et conformes. Elle pourra porter sur le prix, sur la quantité, sur une caractéristique technique. Chaque candidat retenu sera prévenu et invité à présenter une nouvelle offre dans un délai fixé par la Personne Responsable du Marché.

6- DOCUMENTS CONTRACTUELS

- Le présent cahier des charges signé par le candidat valant acte d'engagement
- La proposition chiffrée du candidat, précisant la durée de garantie et les délais de livraison et tous documents techniques joints à sa proposition.

7- MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES.

Sur présentation d'une facture en bonne et due forme, le mode de règlement est le virement administratif. Le délai de paiement est de trente jours à compter de la date de réception de la facture par l'administration du collège et après service fait (bon de commande valant engagement et livraison conforme).

En cas de défaut de paiement dans le délai imparti, les intérêts moratoires applicables, le taux appliqué est celui du taux légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts ont commencé à courir.

Aucun acompte, ni aucune avance ne sont prévus.

8- MODALITES D'EXECUTION

Lieu de livraison : collège Pointe des Châteaux, 48 rue Georges Pompidou, 97 436 Saint Leu

Le service de l'intendance devra être informé de la livraison au moins 2 jours ouvrables à l'avance afin de prendre toutes les dispositions utiles à son bon déroulement.

Les livraisons des matériels devront avoir lieu aux heures d'ouverture de l'établissement : Du lundi au vendredi de 07H30 à 15H30, le mercredi jusqu'à 11H30.

Les délais d'exécution englobent le temps d'acheminement des matériels par l'attributaire du marché via ses fournisseurs, de livraison au collège et le service après vente. Ce délai peut être prolongé pour un nombre de jours égal à celui pendant lequel des événements imprévisibles lors de la remise des offres non imputables au fournisseur retenu ont rendu impossible la livraison des matériels. Au cas où le délai contractuel visé à l'acte d'engagement ne serait pas respecté, la Personne Responsable du Marché peut résilier le marché aux torts du titulaire, sans préjudice de l'application des pénalités de retard prévues à l'article 12.

Le fournisseur retenu reçoit un bon de commande. L'exécution du délai de livraison contractuel sera la date d'envoi du bon de commande, par télécopie, par mail ou par courrier (+ un jour). Toute livraison exécutée sans bon de commande ne sera pas payée au titulaire.

Les matériels livrés par le titulaire doivent être accompagnés d'un bulletin de livraison daté qui précisera :

- la personne publique contractante.
- le nom et l'adresse du fournisseur.
- le numéro SIRET ou SIREN.
- L'identification, les numéros de série et les quantités des matériels livrés.
- Le lieu et la date de livraison.

9- PRIX

Ils sont fermes et définitifs et incluent le transport, autres charges comprises, l'enlèvement et le traitement éco responsable du matériel remplacé.

Ils doivent être garantis jusqu'à la facturation après service fait.

10- DIFFERENDS ET LITIGES

Tout différend pouvant naître de l'exécution du présent marché devra faire l'objet au préalable d'un règlement amiable.

Les litiges seront portés devant le tribunal administratif de SAINT DENIS de la REUNION

11- ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (Nom, Prénoms).....

Agissant au nom propre et pour le compte de.....

Domicilié :.....

Ayant son siège social à.....

Téléphone :.....

Fax :.....

E-mail :.....

N° SIRET :.....

Code d'activité principale :.....

N° d'inscription au registre du commerce :.....

Avoir pris connaissance du présent document que je déclare accepter sans modifications ni réserves. Je m'engage à exécuter les prestations demandées selon les conditions et les modalités ci-dessus pour le ou les lots pour le(s)quel(s) je serai retenu.

Lot 1 : montant TTC+ délai de livraison :.....

Lot 2 : montant TTC+ délai de livraison :.....

Lot 3: montant TTC+ délai de livraison:.....

Lot 4: montant TTC+ délai de livraison:.....

Lot 5: montant TTC+ délai de livraison:.....

Lot 6: montant TTC+ délai de livraison:.....

Lot 7: montant TTC+ délai de livraison:.....

Demande que le collège Pointe de Châteaux règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant (joindre RIB) :

Bénéficiaire :.....

Etablissement bancaire :.....

IBAN :.....

Code BIC :.....

Saint Leu, le 05 février 2016

Le Chef d'établissement

Jean-Lou VALLON

Pour approbation

Date

Signature du fournisseur

